

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoir : 01
Votants : 11

Envoyé en préfecture le 22/03/2019

Reçu en préfecture le 22/03/2019

Affiché le

SLOW

ID : 038-213805120-20190314-2019_20-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2019-20

L'an deux dix neuf
Le 14 mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 08 mars 2018

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD, Florence MANDON, Arnaud DUCELLIÉ-FAUVY, Philippe PELLET, Jean-Michel PIDOLOT

EXCUSES : Bruno BESANÇON, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL donne pouvoir à Jean-Michel DREVET

ABSENTS : Erwan BRACCHI, Fabien ORCEL

Secrétaire de séance : Arnaud DUCELLIÉ-FAUVY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la municipalité envisage de faire appel à un cabinet d'avocats dans le cadre d'un dossier d'urbanisme.

Pour cela, il est nécessaire d'acter une convention d'honoraires avec le cabinet d'avocats pour établir la prestation.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** et **CHARGE** Monsieur le Maire de poursuivre toutes démarches utiles en vue de la réalisation de ladite prestation et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Jean-Michel DREVET,
Maire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité et

Certifié exécutoire et affiché

